

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

4 février 2016

SOMMAIRE

2AA sàrl	14744	DGH Hof Real Estate S.à r.l.	14739
39 Investments S. à r.l.	14741	DGH Hof S.à r.l.	14740
Alize Luxco 1 S.à r.l.	14744	DGH Industrial Holdings S.à r.l.	14740
B.O.A. Group S.A.	14760	DIC Luxembourg S.à r.l.	14743
BRW 1 S.A.	14738	Dingle S.A.	14740
Cabinet Gutierrez Breesch S.à r.l.	14738	D.K.L. Air-Light S.à r.l.	14739
Casa Famiglia SA	14744	Domus Participations S.à r.l.	14743
Casa Famiglia SA	14738	Eastern S.à r.l.	14784
Castle Property Investment S.A.	14740	Edna Investments S.à r.l.	14743
Centuria Investment S.A.	14744	eevol s.à r.l.	14741
CETP II Co-Invest S.à r.l.	14762	Ehblux A.G.	14743
Charles de Luxembourg	14744	Ely International SPF S.A.	14742
Courtal	14743	EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l.	14742
Covington S.à r.l.	14738	ESCF II Holding	14757
CSLH Lux II S.à r.l.	14742	la ferronnerie	14741
CSLH Lux I S.à r.l.	14742	Lamlha Holding S.à r.l.	14745
Decatec S.A.	14738	Lothian Partners 27 S.à r.l.	14752
Demaison S.A.	14742	LuxFinAdvice	14780
Dépôts Pétroliers Contern S.à.r.l.	14739	Majestic Ventures S.à r.l.	14777
DGH Heidenau Real Estate S.à r.l.	14741	Maps WB Platz East	14782
DGH Heidenau Real Estate S.à r.l.	14741	Metalcom Invest S.à r.l.	14774
DGH Heidenau S.à r.l.	14739	Mowe Lux	14765
DGH Heidenau S.à r.l.	14739	Procure Invest S.à r.l.	14774
DGH Hof Real Estate S.à r.l.	14740		

BRW 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 194.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRW1 S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015198483/12.

(150222817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Decatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.502.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015198564/12.

(150223071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Covington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 182.265.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198510/10.

(150222555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Cabinet Gutierrez Breesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 152.315.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198514/10.

(150222746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Casa Famiglia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 137.270.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198518/10.

(150222880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Heidenau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.296.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198573/12.

(150222622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Heidenau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.296.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198572/12.

(150222620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

D.K.L. Air-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 24, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.432.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198546/9.

(150222579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Dépôts Pétroliers Contern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 6.777.

—
Les comptes consolidés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198548/9.

(150222942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Hof Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198574/12.

(150222618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Hof Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198575/12.

(150222619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198577/12.

(150222617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Dingle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198556/9.

(150223055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Castle Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 114.852.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198521/9.

(150222500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Industrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015198580/12.

(150222612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

39 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198374/10.

(150221885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

eevol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 9, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 172.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015198380/10.

(150223166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

la ferronnerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198381/10.

(150223257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Heidenau Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015198570/12.

(150222623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DGH Heidenau Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015198571/12.

(150222624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015198617/13.

(150222888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ely International SPF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015198612/11.

(150222689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

CSLH Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 181.990.

Les comptes annuels du 1^{er} exercice social du 19 novembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198544/10.

(150222463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

CSLH Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 181.989.

Les comptes annuels du 1^{er} exercice social du 19 novembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198545/10.

(150222462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Demaison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 35, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198567/10.

(150222698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 37.262.

—
Dépôt rectificatif du dépôt annuel L140227028 du 18 décembre 2014

Les comptes pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015198543/12.

(150222935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

DIC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.894.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIC Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015198585/11.

(150222590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS PARTICIPATIONS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015198589/11.

(150222879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Edna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.783.

—
Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198606/10.

(150222928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.243.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 08/12/2015.

Référence de publication: 2015198607/10.

(150222851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Casa Famiglia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 137.270.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198520/10.

(150222882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 98.238.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015198528/10.

(150223003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Charles de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 166.179.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198529/10.

(150222833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Alize Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.689,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.378.

Rectificatif du dépôt L150178705

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199980/12.

(150224839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

2AA sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4808 Rodange, 80, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg B 174.633.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant Technique

Référence de publication: 2015199960/12.

(150223434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Lamlha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 201.723.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mrs. Anne Marie PELLERIN, entrepreneur, residing at 25, rue Rennequin, F-75017 Paris (France),

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which she deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. The company (hereinafter the “Company”) is a limited liability company which shall be governed by the relevant laws, and in particular by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereinafter the “Law”), and by these Articles of Association (hereinafter the “Articles of Association”).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The Company may also provide management services, contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.

The Company shall perform no manufacturing activity, nor will it maintain any commercial establishment open to the public.

The Company may also perform, on both its own behalf and on behalf of third parties, all useful operations or operations necessary to the attainment of its corporate object, or which may be directly or indirectly related to this corporate object.

Art. 3. The Company has been established for an indefinite period.

Art. 4. The Company shall be established under the name “LAMLHA Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary general meeting of the partners deliberating as in the case of amendments to the Articles of Association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in the case of several managers, by the management board.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Authorized capital

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The board of managers is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of partners' claims, or following approval of the annual general meeting of partners, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;

Such authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the deed of incorporation and may be renewed by a general meeting of partners with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of managers.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of managers or by any persons appointed for such purposes.

Art. 7. The capital of the Company may be modified at any time by a resolution of the general meeting of partners, in accordance with article 14 herein.

Art. 8. Each share of the Company confers entitlement to a fraction of the assets and profits of the Company, in direct proportion to the number of shares outstanding.

Art. 9. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share. The undivided co-owners must appoint a single person to represent them with regard to the Company.

Art. 10. Shares shall be transferable only in accordance with the law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved as a result of the death, insolvency or bankruptcy of the sole partner or one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers, whether or not they are partners. They shall be appointed and removed by a general meeting of the partners, which shall determine their powers and the duration of their appointment, and whose decisions are taken by a simple majority vote. If no term is indicated, the managers shall be appointed for an indefinite period. The managers may be re-elected but they may also be removed and replaced with or without reason (*ad nutum*) at any time. If several managers are appointed, a management board shall be constituted.

The management board can choose a chairman from among its members. The management board shall meet when convened by the chairman or by two of the managers in the place specified in the notice of the meeting.

The chairman shall preside over all general meetings of the partners and all meetings of the board of managers but, in his absence, the partners or the managers may appoint another manager to act as chairman *pro tempore* by a majority vote of those present at said general meeting or meeting.

The management board may from time to time appoint authorised representatives as it deems necessary for the purposes of operating and managing the Company. Such appointments may be revoked by the management board at any time. Authorised representatives may not be managers or partners of the Company. Any authorised representatives appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and obligations conferred on them by the management board.

Notices of meetings of the management board must be sent to all the managers in writing or by e-mail or by fax or by any other electronic means capable of proving the existence of such notice, at least twenty-four hours before the time set for the meeting, except in the event of emergency, in which case the nature and reasons for this emergency shall be mentioned in the notice of the meeting. The notice may be waived by the consent of each manager in writing, by e-mail or by fax or by any other similar means of communication. Special notice shall not be required for a meeting of the board held at a time and in a place determined in a resolution previously adopted by the management board.

Any manager may be represented at any meeting of the management board by appointing in writing or by e-mail or by fax or any other similar means of communication capable of proving such appointment, another member of the management board as his representative.

The proceedings of the management board shall be effective only if the majority of its members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote by the managers present or represented at the meeting. In the event that, during a meeting, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have the deciding vote.

Minutes of management board meetings shall be signed by the chairman of the board.

Meetings of the management board may also be held by telephone or by videoconference and shall be subject to the above rules of quorum and majority.

Resolutions taken shall be validated by circulating the minutes and having the minutes signed by the members of the management board of the duly convened meeting of the management board.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each of these documents being signed by one or more of the managers.

The management board can unanimously adopt resolutions based on one or more similar documents being circulated by expressing their approval in writing, by e-mail or by fax or by any other similar means of communication. This set of documents shall constitute the circulated documents duly executed as proof of the resolution taken. The resolutions of the managers, including those taken by circulation of documents, shall be certified as effective and an extract may be issued bearing the individual signatures of each of the managers.

The Company shall be properly represented in official deeds, and in respect of third parties and the authorities, by each manager acting individually with full powers.

The general meeting of partners shall appoint one or several supervisory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 13. No contracts concluded or transactions made by the Company with any other company or undertaking shall be deemed flawed or invalid due to the fact that one or more managers or authorised representatives of the Company may

have an interest of any kind whatsoever in said company or undertaking or may be a director, manager, partner, authorised representatives or employee of said other company or undertaking.

Any manager or executive of the Company who is a director, manager, authorised representative or employee of a company or undertaking with which the Company enters into contracts or has a business relationship shall not, for such reason, be of the right to deliberate, vote or act with regard to matters relating to said contract or undertaking.

In the event that a manager or authorised representative has a personal interest in a transaction made by the Company, the manager or authorised representative in question shall inform the management board and shall not deliberate or take part in the vote relating to such transaction; a report on the subject of this transaction and of the personal interest of this manager or authorised representative shall be made at the subsequent general meeting of the partners.

The term “personal interest” used in the above sentence shall not apply to relationships or interests which may exist in any manner, any capacity or any terms whatsoever in connection with any other company or entity which may be determined at the management board's discretion.

The manager or managers (as applicable) shall not contract, by virtue of his/their office, any personal obligation concerning commitments validly taken by him/them in the name of the Company.

The Company shall compensate any manager or authorised representative, his inheritors, executors and administrators, for any expenses reasonably incurred in relation to any action, suit or proceedings in which he may be involved in his capacity as a manager or authorised representative of the Company or for having, at the Company's request, been a manager or authorised representative of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and for which he is not entitled to any compensation, conditional on his not being subject to any criminal conviction.

In the case of such a transaction, said compensation shall be awarded only if the Company is notified by its legal adviser that the manager or authorised representative has not committed said breach of his duties. The right to compensation shall not preclude any other rights in his capacity as manager or authorised representative.

Art. 14. Each partner may participate in the collective decisions or general meetings of the partners regardless of the number of shares held by the partner. Each partner has voting rights in proportion to the number of shares held by the partner. Collective decisions or resolutions by the partners shall only be validly taken if they are adopted by partners holding more than half the share capital.

However, resolutions to amend the Company's Articles of Association may only be adopted by a majority of partners holding at least three quarters of the share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Provided that and for as long as the Company has more than 25 partners, the general meeting of partners shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the city of Luxembourg at the Company's registered office or in any other place in Luxembourg which shall be set out in the notice of the meeting, at 10:00 a.m. on the last Friday of the month of June. If this day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting may be held on the next following business day or abroad if the board deems that exceptional circumstances so require.

Art. 15. The financial year shall commence on 1 January each year and end on 31 December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the annual accounts of the Company shall be drawn up by the manager or, in the case of several managers, by the management board.

Any partner may inspect the annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 17. The gross profit of the Company shown in the annual accounts, after deduction of expenses, amortisations and other charges, shall represent the net profit. Five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve until the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance of the net profit may be distributed to the partners in proportion to their participating interest in the Company's capital.

Art. 18. Dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions stipulated by the Law.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company, liquidation shall be done by one or more liquidators, who may or may not be partners, appointed by the partners and whose powers and remuneration shall be determined by the partners.

Art. 20. If, and for as long as a partner has sole ownership of all the Company's shares, the Company shall be a single partner company within the meaning of Article 179 (2nd paragraph) of the Law; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the Law shall apply.

Art. 21. For all matters not covered by a specific provision in the Articles of Association, reference shall be made to the Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole partner Mrs. Anne Marie PELLERIN, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole partner

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole partner:

- 1) The registered office is established in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 2) The following persons have been appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mrs. Anne Marie PELLERIN, entrepreneur, residing at 25, rue Rennequin, F-75017 Paris (France);
 - Mr. Peter BUN, employee, residing professionally at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. Etienne MOUTHON, employee, residing professionally at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 3) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "ISOSTRESS", established and having its registered office in L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 128503, has been appointed as supervisory auditor for a period ending at the next annual general meeting of partners.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Anne Marie PELLERIN, entrepreneur, demeurant au 25, rue Rennequin, F-75017 Paris (France),
ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. La société (ci-après la "Société") est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la liquidation de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également fournir des services de gestion, contracter des emprunts et accorder toutes sortes de soutien, prêt, avances et garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. En outre, la Société peut acquérir et céder tous titres par voie de souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et céder des brevets et licences ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent. De plus, la Société peut acquérir, gérer, mettre en valeur et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger. De plus, la Société peut effectuer toute activité de commerce, à condition que cette activité ne soit pas spécialement réglementée.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société existera sous la dénomination "LAMLHA Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cent mille Euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission de parts sociales nouvelles, à libérer en numéraire, par apport en nature, conversion de créances détenues par les associés ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des associés quant aux parts sociales du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil de gérance.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil de gérance ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée général des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps à autre nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne peuvent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que le présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire pouvant prouver cette nomination, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité ci-dessus.

Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance de la réunion qui était dûment convoquée.

Une résolution écrite peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures individuelles de chaque gérant.

La Société est valablement représentée dans les actes, et vis-à-vis des tiers et des autorités, par chaque gérant agissant individuellement avec tous pouvoirs.

L'assemblée générale des associés désignera un ou plusieurs commissaires de surveillance et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, en droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés.

Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, sous réserve qu'il n'ait pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.

Dans le cadre de cette transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle pourra se tenir le jour ouvrable suivant ou à l'étranger si le conseil constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, par le conseil de gérance. Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminés par les associés.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (paragraphe 2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Anne Marie PELLERIN, pré-qualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la prédite souscriptrice moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Anne Marie PELLERIN, entrepreneur, demeurant au 25, rue Rennequin, F-75017 Paris (France);
 - Monsieur Peter BUN, employé, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - Monsieur Etienne MOUTHON, employé, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- 3) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ISOSTRESS", établie et ayant son siège social à L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128503, a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. M. PELLERIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 novembre 2015. 2LAC/2015/25921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191146/393.

(150214211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.095.957,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

1) Collier International Partners IV-D, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13055, duly represented by its general partner, Collier International General Partner IV, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of one million two hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-one (1,281,931) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Ms. Diana TOTH, Avocate à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Collier German Investors GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Germany and registered at the Register of Commerce at the lower court of Munich under registration number HRA 79284, duly represented by its managing limited partner, Collier International General Partner IV, L.P. an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of forty-one thousand nine hundred ninety-five (41,995) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Ms. Diana TOTH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) Lothian Carried Interest L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Canada, with an office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada and registered with the Companies Register of Ontario under number 190552836, duly represented by its general partner, Lothian Carried Interest General Partner Corp., a Corporation governed by the laws of Canada, with office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, registered in Industry Canada under number 451781-4,

currently being the holder of twenty-six (26) special shares, in registered form and without par value, of the Company, here represented by Ms. Diana TOTH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Lothian Partners 27 S.à r.l. (formerly “Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR”), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.530, with a share capital of five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one Euro and eighty-eight cents (EUR 5,878,821.88) (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 8 December 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 408, dated 3 May 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 May 2015, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2135, dated 19 August 2015.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company and considering themselves being duly informed of the agenda and waiving any convening notice, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”) is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of the convening formalities;
2. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 1,782,864.88) in order to reduce it from its present amount of five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one Euro and eighty-eight cents (EUR 5,878,821.88) to four million ninety-five thousand nine hundred fifty-seven Euro (EUR 4,095,957) by cancellation of four hundred one thousand five hundred six (401,506) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company;
3. Subsequent reallocation of the shares of the Company among the shareholders of the Company;
4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above; and
5. Decision to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that all the shareholders of the Company waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting having reviewed the 2014 financial statements and the interim financial statements of the Company dated 30 September 2015 decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 1,782,864.88) in order to reduce it from its present amount of five million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred twenty-one Euro and eighty-eight cents (EUR 5,878,821.88) to four million ninety-five thousand nine hundred fifty-seven Euro (EUR 4,095,957) by cancellation of four hundred one thousand five hundred six (401,506) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company;

As a consequence of the cancellation of the shares, the total amount of one million seven hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 1,782,864.88) shall be reimbursed to the affected shareholders, as follows:

- Coller International Partners IV-D, L.P. shall receive an amount of one million nine hundred thirty-six thousand five hundred fifty-nine United States Dollars and ninety-cents (USD 1,936,559.90) equivalent to one million seven hundred twenty-six thousand three hundred twelve Euro and thirty-two cents Euro (EUR 1,726,312.32) according to the USD/EUR exchange rate as of October 7, 2015 in exchange for the cancellation of three hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy (388,770) ordinary shares it held in the Company;

- Coller German Investors GmbH & Co. KG shall receive an amount of sixty-three thousand four hundred forty United States Dollars and ten cents (USD 63,440.10) equivalent to fifty-six thousand five hundred fifty-two Euro and fifty-six cents (EUR 56,552.56) according to the USD/EUR exchange rate as of October 7, 2015 in exchange for the cancellation of twelve thousand seven hundred thirty-six (12,736) ordinary shares it held in the Company.

The total amount of one million seven hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 1,782,864.88) corresponds to the accounting par value of the total number of ordinary shares cancelled, which

accounting par value is the result of the division of the share capital amount by the number of ordinary shares of the Company before the capital reduction, i.e. $5,878,821.88 / 1,323,926 = \text{EUR } 4,44$.

Third resolution

As a result of the preceding resolution, the Meeting acknowledges that the nine hundred twenty-two thousand four hundred twenty (922,420) ordinary shares of the Company and the twenty-six (26) special shares of the Company shall henceforth be allocated as follows:

(i) Collier International Partners IV-D, L.P. holds eight hundred ninety three thousand one hundred sixty-one (893,161) ordinary shares, in registered form and without par value, in the Company;

(ii) Collier German Investors GmbH & Co. KG holds twenty-nine thousand two hundred fifty-nine (29,259) ordinary shares, in registered form and without par value, in the Company; and

(iii) Lothian Carried Interest L.P. holds twenty six (26) special shares, in registered form and without par value, in the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at four million ninety-five thousand nine hundred fifty-seven Euro (4,095,957) represented by nine hundred twenty-two thousand four hundred twenty (922,420) ordinary shares (the Ordinary Shares) and twenty-six (26) special shares (the Special Shares), in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

To the extent required, the Meeting decides to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Collier International Partners IV-D, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro 13055, tel que représenté par son general partner, Collier International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Collier Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant un million deux cent quatre-vingt-et-un mille neuf cent trente-et-un (1.281.931) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

ici représentée par Madame Diana TOTH, Avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) Collier German Investors GmbH & Co. KG, un limited partnership constitué et organisé selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Allemagne et enregistré au tribunal d'instance de Munich sous le numéro de registre HRA 79284, tel que représenté par son managing limited partner, Collier International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son

siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Coller Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (41.995) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Diana TOTH, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

3) Lothian Carried Interest L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à 4700, rue de la Savane, Suite 214, Montréal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Registre des Sociétés de l'Ontario sous le numéro 190552836, telle que représentée par son associé commandité, Lothian Carried Interest General Partner Corp., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Industry Canada sous le numéro 451781-4,

détenant vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Diana TOTH, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Lothian Partners 27 S.à r.l. (anciennement «Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social de cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt et un euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 5.878.821,88) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.530 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408, daté du 3 mai 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2135, daté du 19 août 2015.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment informées de l'ordre du jour et renonçant à toutes formalités de convocation, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1,782,864.88) afin de le réduire de son montant actuel de cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 5.878.821,88) à quatre millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 4,095,957) par l'annulation de quatre cent un mille cinq cent six (401,506) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

3) Réallocation subséquente des parts sociales de la Société entre les actionnaires de la Société;

4) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède; et

5) Décision de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Par conséquent, les parties comparantes, agissant via leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de constater que tous les associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée ayant revu les comptes annuels de 2014 et les comptes intermédiaires de la Société en date du 30 septembre 2015 décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.782.864,88) afin de le réduire de son montant actuel de cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt et un euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 5.878.821,88) à quatre millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 4.095.957,-) par l'annulation de quatre cent un mille cinq cent six (401.506) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, le montant total d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.782.864,88) sera payé aux associés concernés comme suit:

- Coller International Partners IV-D, L.P. recevra un montant d'un million neuf cent trente-six mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 1.936.559,90) correspondant à un million sept cent vingt-six mille trois cent douze euros et trente-deux centimes (EUR 1.726.312,32) selon le taux de change USD/EUR en date du 7 octobre 2015 en échange de l'annulation de trois cent quatre vingt huit mille sept cent soixante dix (388.770) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société;

- Coller German Investors GmbH & Co. KG Coller International Partners IV-D, L.P. recevra un montant de soixante-trois milles quatre cent quarante dollars américains et dix centimes (USD 63.440,10) correspondant à cinquante-six mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante-six centimes (EUR 56.552,56) selon le taux de change USD/EUR en date du 7 octobre 2015 en échange de l'annulation de douze mille sept cent trente-six (12.736) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société.

Le montant total d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.782.864,88) est égal au pair comptable du nombre total de parts sociales annulées, dont la valeur est le résultat de la division du montant du capital social par le nombre de parts sociales ordinaires de la Société avant la réduction de capital, soit $5.878.821,88 / 1.323.926 = \text{EUR } 4,44$.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée constate que les neuf cent vingt-deux mille quatre cent vingt (922.420) parts sociales ordinaires et les vingt-six (26) parts sociales spéciales seront désormais allouées de la manière suivante:

(i) Coller International Partners IV-D, L.P. détient huit cent quatre-vingt-treize mille cent soixante et un (893.161) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société;

(ii) Coller German Investors GmbH & Co. KG vingt-neuf mille deux cent cinquante-neuf (29.259) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société; et

(iii) Lothian Carried Interest L.P. détient vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 4.095.957) représenté par neuf cent vingt-deux mille quatre cent vingt (922.420) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et vingt-six (26) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

Dans le mesure requise, l'Assemblée décide de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. TOTH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33373. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191138/256.

(150214481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

ESCF II Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.098.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth of November,

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Emilie Viard, fund administrator, with professional address in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of CBRE ESCF II Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.868 with a share capital of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) (the "General Partner") acting as the general partner (associé commandité) of ESCF II Holding, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26- 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 1 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 175 of 22 January 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.098 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 28 October 2015 by a deed of the undersigned notary, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations yet.

The appearing person acts by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the Company on 11 November 2015.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at fifty-nine thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 59,458.-), divided into fifty-nine thousand four hundred fifty-eight (59,458) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set at five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000.-) (which, for the avoidance of doubt, includes the issued share capital of the Company) divided into fifty thousand (50,000.-) Class A Shares, fifty thousand (50,000.-) Class B Shares, fifty thousand (50,000.-) Class C Shares, fifty thousand (50,000.-) Class D Shares, fifty thousand (50,000.-) Class E Shares, fifty thousand (50,000.-) Class F Shares, fifty thousand (50,000.-) Class G Shares, fifty thousand (50,000.-) Class H Shares, fifty thousand (50,000.-) Class I Shares, forty-four thousand nine hundred ninety-nine (44,999.-) Class J Shares, one (1) GP Share and fifty-five thousand (55,000.-) P Shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1).

III. That the Board of Managers, in its meeting of 11 November 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue a total of one hundred and ten thousand six hundred (110,600) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, allocated as follows between the classes of shares:

- eleven thousand and sixteen (11,016) new B Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new C Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new D Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new E Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new F Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new G Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new H Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and sixteen (11,016) new I Shares (as defined in the Articles);
- eleven thousand and eighteen (11,018) new J Shares (as defined in the Articles); and
- eleven thousand four hundred and fifty-four (11,454) new P Shares (as defined in the Articles),

and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That Mr Daniel Laurencin, acting in its capacity as manager of the Company and according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Managers of the Company dated 11 November 2015, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 12 November 2015, that the capital is increased by an amount one hundred and ten thousand six hundred euro (EUR 110,600.-) by the issuance of one hundred and ten thousand six hundred (110,600) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and set at from its current amount of fifty-nine thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 59,458) up to one hundred and seventy thousand fifty-eight euro (EUR 170,058.-), together with a share premium in an amount of nine hundred and ninety-five thousand four hundred euros (EUR 995,400.-), as set out in the minutes of the meeting of the Board of Managers of the Company held on 11 November 2015, has been paid to the Company.

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 17 November 2015, article 5.1 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

“ 5.1. The issued capital of the Company is set at one hundred and seventy thousand fifty-eight euro (EUR 170,058.-) divided into

a) ordinary shares including:

- thirty-four thousand nine hundred ninety-nine (34,999) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class B ordinary shares (the “Class B Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class C ordinary shares (the “Class C Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class D ordinary shares (the “Class D Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class E ordinary shares (the “Class E Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class F ordinary shares (the “Class F Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class G ordinary shares (the “Class G Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class H ordinary shares (the “Class H Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class I ordinary shares (the “Class I Shares”);
- thirteen thousand four hundred and sixty-two (13,462) class J ordinary shares (the “Class J Shares”);

b) one (1) class GP share (the “GP Share” and, together with the Limited Shares, the “Ordinary Shares”), which shall be held by CBRE ESCF II Management S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the “General Partner”).

c) thirteen thousand nine hundred (13,900) class P Shares (as defined below);”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person appearing signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Emilie Viard, administratrice, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de CBRE ESCF II Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.868 avec un capital social de treize mille euros (EUR 13,000.-) (l'“Associé Commandité”), agissant en tant qu'associé commandité de ESCF II Holding, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 175 du 22 janvier 2015, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 193.098 (la “Société”). Les statuts de la Société ont pour la dernière fois été modifiés en date du 28 octobre 2015 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Le comparant agit en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société en date du 11 novembre 2015.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 59.458,-), divisé en cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-huit (59.458) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) (qui, pour éviter tout doute, comprend le capital émis de la Société) divisé en cinquante mille

(50.000,-) Actions de Classe A, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe B, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe C, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe D, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe E, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe F, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe G, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe H, cinquante mille (50.000,-) Actions de Classe I, quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (44.999,-) Actions de Classe J, une (1,-) Action de Classe GP et cinquante-cinq mille (55.000,-) Actions de Classe P. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

III. Que le Conseil de Gérance, lors de sa réunion en date du 11 novembre 2015 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre cent dix mille six cents (110.600) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties entre les différentes classes d'actions comme suit:

- onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe B (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe C (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe D (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe E (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe F (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe G (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe H (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille seize (11,016) nouvelles Actions de Classe I (telles que définies dans les Statuts);
 - onze mille dix-huit (11,018) nouvelles Actions de Classe J (telles que définies dans les Statuts); et
 - onze mille quatre cent cinquante-quatre (11.454) nouvelles Actions de Classe P (telles que définies dans les Statuts),
- et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que Monsieur Daniel Laurencin, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil de Gérance du 11 novembre 2015, a constaté et confirmé dans une confirmation en date du 12 novembre 2015, que le capital social est augmenté par un montant de cent dix mille six cents euros (EUR 110.600,-), par l'émission de cent dix mille six cents (110.600) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, porté de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 59.458,-) et fixé à un montant de cent soixante-dix mille cinquante-huit euros (EUR 170.058,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 995.400,-), tel que prévu par le procès-verbal du Conseil de Gérance de la Société qui a été tenu le 11 novembre 2015, payée à la Société.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 17 novembre 2015, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

- « 5.1. Le capital émis est fixé à cent soixante-dix mille cinquante-huit euros (EUR 170.058,-), représenté par
- (a) des actions de Commanditaire incluant:
- trente-quatre mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf (34.999) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe C (les «Actions de Classe C»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe D (les «Actions de Classe D»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe E (les «Actions de Classe E»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe F (les «Actions de Classe F»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe G (les «Actions de Classe G»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe H (les «Actions de Classe H»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe I (les «Actions de Classe I»),
 - treize mille quatre cent soixante-deux (13,462) actions ordinaires de classe J (les «Actions de Classe J»),
- (b) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP» et, ensemble avec les actions de Commanditaire, les «Actions Ordinaires»), qui sera détenue par CBRE ESCF II Management S.à r.l. en représentation de sa participation illimitée dans la Société;
- (c) treize mille neuf cents (13,900) Actions de Classe P (telles que définies ci-après)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. Viard, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 novembre 2015. GAC/2015/9960. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190933/175.

(150213784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date 13 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2619 du 26 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 22 octobre 2015.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 520.645 (cinq cent vingt mille six cent quarante-cinq) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 479.332 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.789.490 Euros (neuf millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 80.699.975 Euros (quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) à 90.489.465 (quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-cinq Euros) par l'émission de 63.158 (soixante-trois mille cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 50.210.610 Euros (cinquante millions deux cent dix mille six cent dix Euros);

2) Souscription et libération des 63.158 (soixante-trois mille cent cinquante-huit) actions nouvellement émises par apport en numéraire d'un montant total de 60.000.100 euros (soixante millions cent Euros) dont:

a. 9.789.490 Euros (neuf millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) seront alloués au capital social de la Société,

b. 50.210.610 Euros (cinquante millions deux cent dix mille six cent dix Euros) seront alloués à la prime d'émission.

3) Modification subséquente des statuts

V.- Le Président expose ensuite que conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital aux conditions fixées par le Conseil qui précisait également le nombre de droits irréductibles de chacun. Après la fin du délai fixé par le Conseil d'Administration pour exercer le droit de souscription, le Conseil d'Administration a ouvert la période au cours de laquelle les actionnaires ayant aussi émis le souhait de souscrire à titre réductible pouvaient libérer leur souscription à titre réductible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes avec une majorité de plus de 2/3 des voix représentées:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.789.490 Euros (neuf millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 80.699.975 Euros (quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) à 90.489.465 (quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-cinq Euros) par l'émission de 63.158 (soixante-trois mille cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 50.210.610 Euros (cinquante millions deux cent dix mille six cent dix Euros).

Souscription et libération

Les 63.158 (soixante-trois mille cent cinquante-huit) actions nouvelles sont souscrites comme suit par les actionnaires actuels ayant exercé leur droit de souscription à titre irréductible et réductible:

Nom	Prénom	Actions à titre irréductible	Actions à titre réductible	Total d'actions souscrites
MONTEIL	Jean-François	37		37
CREIGNOU	Christine	17		17
DERREUMAUX	Paul	329		329
GRANGE	Brigitte	13		13
AZALAÏ HOTELS S.A.		346		346
BMCE BANK		45 930	7 908	53 838
ZINSOU	René Derlin	199		199
Ryvalbert Limited		273	138	411
Sarah Trust		121	46	167
Archevêché de Cotonou Centre Médical Saint Jean		67		67
ROUKIA TRADING		10		10
		315		315
BASQUE	Laurent	3	1	4
Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden NV		3 171	960	4 131
MAFFON	Benoît	85		85
ASSANKPON	Léonide	100		100
BASAN Limited		391		391
PROPARCO		2 424		2 424
WALCKHOFF épouse	Béatrice Marcelle	48		48
FABOUMY				
FABOUMY	Jean Yves	29		29
FABOUMY	Marc Olivier	29		29
FABOUMY	Laurence	29		29
FABOUMY	Nicole	29		29
FABOUMY	Franck Emile	29		29
De MEDEREIROS épouse	Marie-Antoinette	32	20	52
DOSSOU				
Da SILVA QUENUM	Josita	9		9
LASSISSI	Jean-Paul	20		20
TOTAL		54 085	9 073	63 158

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Madame Céline Bonvalet, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées, à l'exception de Monsieur Léonide Assankpon pour lequel Madame Céline Bonvalet se porte fort et pour lequel le bulletin de souscription reste annexé aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 60.000.100.- (soixante millions cent euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'Assemblée décide d'allouer:

a) 9.789.490 Euros (neuf millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) au capital social de la Société, et

b) 50.210.610 Euros (cinquante millions deux cent dix mille six cent dix Euros).
à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de EUR 90.489.465 (quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-cinq Euros) représenté par 583.803 (cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent trois) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) par action, entièrement libéré.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. SIEBENALER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36008. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190762/125.

(150213942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.308.366,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.888.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CETP II Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 888, having a share capital of EUR 16,308,366 and its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 9, 2011, number 1249 and as amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated June 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 14, 2015, number 2092.

The meeting is presided by Ms. Barbara Imbs, private employee, residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Ms. Laetitia Piscione, private employee, residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Ms. Nouria MOKHNACHE, private employee, residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg (the "Scrutineer").

The board of the meeting then draws up the attendance list, which, after having been signed by the holder(s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declares that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital of the Company are present or validly represented at the present shareholders' meeting of the Company, confirm having had full knowledge of the agenda ahead of the meeting and waive their rights to any applicable convening formalities thereof so that the meeting can validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of thirty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 30,627) to bring it from its current amount of sixteen million three hundred eight thousand three hundred sixty-six euro (EUR 16,308,366) to the amount of sixteen million two hundred seventy-seven thousand seven hundred thirty-nine euro (EUR 16,277,739) by the redemption and cancellation of thirty thousand six hundred twenty-seven (30,627) class C shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to repay the shareholders of the redeemed and cancelled shares;

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the above mentioned capital decrease;

3. Authorization to any manager of the Company to act individually, to amend and sign, in the name and on behalf of the Company any document in relation to the points raised at the agenda.

4. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting after deliberation unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to decrease the Company's share capital by an amount of thirty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 30,627) to bring it from its current amount of sixteen million three hundred eight thousand three hundred sixty-six euro (EUR 16,308,366) to the amount of sixteen million two hundred seventy-seven thousand seven hundred thirty-nine euro (EUR 16,277,739) by the redemption and cancellation of the following shares (the "Shares"):

- Twenty-nine thousand one hundred thirty-six (29,136) class C shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and held by Carlyle Yankee Partners, L.P.;

- One thousand four hundred ninety-one (1,491) class C shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and held by CETP II Co-Investment, L.P.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 6 of the Company's articles of association following the above capital decrease, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at sixteen million two hundred seventy-seven thousand seven hundred thirty-nine euro (EUR 16,277,739) represented by:

- thirty-two thousand four hundred thirty-four (32,434) class A shares,

- nine million eighty-eight thousand two hundred seventy-nine (9,088,279) class B shares,

- eight hundred seventy-eight thousand eight hundred ninety-nine (878,899) class B2 shares,

- six million two hundred seventy-eight thousand one hundred and twenty-seven (6,278,127) class C shares,

having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The shares issued may be of different classes and expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant an authorization to any manager of the Company to act individually, to amend and sign, in the name and on behalf of the Company any document in relation to the points raised at the agenda.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary has drawn in so far as necessary the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law of the commercial companies.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the board of the meeting and proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Se tient

une assemblée générale extraordinaire des associés de CETP II Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 888, ayant un capital social de EUR 16.308.366 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1249 du 9 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 2015 numéro 2092.

L'assemblée est présidée par Mme Barbara Imbs employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Mme Laetitia Piscione, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit en tant que scrutateur Mme Nouria MOKHNACHE, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les détenteurs des procurations représentant les associés, restera annexée au présent acte avec lesdites procurations afin d'être enregistrées avec l'acte.

Le Président déclare que:

I. Les associés représentant la totalité du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, confirment qu'ils avaient pleinement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société avant sa tenue et renoncent à tous droits aux formalités de convocation applicables, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente mille six cent vingt-sept euros (EUR 30.627) pour le porter de son montant actuel de seize million trois cent huit mille trois cent soixante-six euros (EUR 16.308.366) au montant de seize million deux cent soixante-dix-sept mille sept cent trente-neuf euros (EUR 16.277.739) par le rachat et l'annulation de trente mille six cent vingt-sept (30.627) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et de rembourser les associés détenteurs des parts sociales rachetées et annulées;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social mentionnée ci-dessus;

3. Autorisation donnée à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer au nom et pour le compte de la Société tout document en relation avec les points fixés à l'ordre du jour.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société résout de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente mille six cent vingt-sept euros (EUR 30.627) pour le porter de son montant actuel de seize million trois cent huit mille trois cent soixante-six euros (EUR 16.308.366) au montant de seize million deux cent soixante-dix-sept mille sept cent trente-neuf euros (EUR 16.277.739) par le rachat et l'annulation des parts sociales suivantes (les «Parts Sociales»):

- Vingt-neuf mille cent trente-six (29.136) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et détenues par Carlyle Yankee Partners, L.P.;

- Mille quatre cent quatre-vingt-onze (1.491) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et détenues par CETP II Co-Investment, L.P.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société résout de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital ci-dessus, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à seize million deux cent soixante-dix-sept mille sept cent trente-neuf euros (EUR 16.277.739) représenté par:

- trente-deux mille quatre cent trente-quatre (32.434) parts sociales de catégorie A;
 - neuf million quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-dix-neuf (9.088.279) parts sociales de catégorie B;
 - huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (878,899) parts sociales de catégorie B2; et
 - six million deux cent soixante-dix-huit mille cent vingt-sept (6.278.127) parts sociales de catégorie C;
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les parts sociales émises pourront être de différentes catégories, et destinées à être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a résolu d'octroyer une autorisation à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer au nom et pour le compte de la Société tout document en relation avec les points fixes à l'ordre du jour.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire a attiré pour autant que besoin l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au bureau et au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. IMBS, L. PISCIONE, N. MOKHNACHE, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190860/171.

(150214416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Mowe Lux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.328.770,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.939.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November,
Before Maître Edouard Delosch residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Mowe Lux, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two million three hundred twenty-eight thousand six hundred seventy euro (EUR 32,328,670.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 21 September 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170939 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 7 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2029 of 1 August 2014.

The meeting was declared open at 1.00 p.m. by Sophie WEGMANN, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Claudia STEFFEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie WEGMANN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To create, in addition to the existing classes of shares, a new class of shares being the class E ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following the amendments of the articles of association of the Company as referred to under item 8 of the present agenda.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100) so as to raise it from its present amount of thirty-two million three hundred twenty-eight thousand six hundred seventy euro (EUR 32,328,670.-) to thirty-two million three hundred twenty-eight thousand seven hundred seventy euro (EUR 32,328,770.-).

3 To issue one hundred (100) new class E ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with the rights and obligations attached thereto following the amendments of the articles of association of the Company as referred to under item 8 of the present agenda and to waive any shareholders' subscription rights as the shareholders may be entitled to under any shareholders' agreement relating to the Company, as from time to time in effect.

4 To accept subscription for fifty (50) new class E ordinary shares, at a subscription price of fifty euro (EUR 50) together with payment of a share premium, by Mr. Kevin James and to accept payment in full for such newly issued shares together with the share premium by way of a contribution in kind in an amount being the equivalent in euro of four million three hundred thirty-two thousand four hundred fifty-eight British Pounds and ninety-six pence (GBP 4,332,458.96.-) as per the exchange rate on or around the date of the general meeting of shareholders resolving on the share capital increase.

5 To accept subscription for fifty (50) new class E ordinary shares, at a subscription price of fifty euro (EUR 50) together with payment of a share premium, by Mr. Mohammed Choudhary Shafiq and to accept payment in full for such newly issued shares together with the share premium by way of a contribution in kind in an amount being the equivalent in euro of four million, three hundred thirty-two thousand four hundred fifty-eight British Pounds and ninety-six pence (GBP 4,332,458.96.-) as per the exchange rate on or around the date of the general meeting of shareholders resolving on the share capital increase.

6 To acknowledge the report of the board of directors of the Company on the renewal and increase of the authorised capital to reflect the creation of new class E ordinary shares.

7 To renew the authorised capital and increase the authorised capital from an amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) divided into one hundred eighty-four million five hundred eighty thousand two hundred eighty (184,580,280) class A ordinary shares, thirteen million four hundred eighty thousand (13,480,000) class B ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class C ordinary shares and nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class D ordinary shares to an amount of two hundred million one hundred euro (EUR 200,000,100.-) divided into one hundred eighty-four million five hundred eighty thousand two hundred eighty (184,580,280) class A ordinary shares, thirteen million four hundred eighty thousand (13,480,000) class B ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class C ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class D ordinary shares and one hundred (100) class E ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

8 To amend article 5, paragraph 7.1 of article 7 and article 31 of the articles of association of the Company so as to reflect (i) the share capital increase, (ii) the increase and renewal of the authorised capital of the Company and (iii) the rights and obligations attached to the newly created class E ordinary shares.

9 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create, in addition to the existing classes of shares, a new class of shares being the class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), with the rights and obligations attached thereto following the amendments of the articles of association of the Company as referred to under the seventh resolution.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100) so as to raise it from its present amount of thirty-two million three hundred twenty-eight thousand six hundred seventy euro (EUR 32,328,670.-) to thirty-two million three hundred twenty-eight thousand seven hundred seventy euro (EUR 32,328,770.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred (100) new Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with the rights and obligations attached thereto following the amendments of the articles of association of the Company as referred to under the seventh resolution and further resolved to waive any shareholders' subscription rights as the shareholders may be entitled to under any shareholders' agreement relating to the Company, as from time to time in effect.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- Mr. Kevin JAMES, with address at Lashbrook Lodge, New Road, Shiplake, Henley on Thames, Oxon, RG9 3LH, United Kingdom, represented by Sophie WEGMANN, by virtue of a proxy given on 20 November 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed (the “Subscriber 1”); and

- Mr. Mohammed CHOUDHARY SHAFIQ, with address at 13 Islet Park Drive, Maidenhead, Berkshire, SL6 8LF, United Kingdom, represented by Sophie WEGMANN, by virtue of a proxy given on 20 November 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed (the “Subscriber 2”).

(the Subscriber 1 and Subscriber 2 are together hereafter referred to as the “Subscribers”)

The Subscriber 1 declared to subscribe for fifty (50) new Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of six million one hundred ninety-one thousand thirty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,033.85) and to make payment in full for these new Class E Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of a receivable it holds against Riemser Pharma UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 20-22 Bedford Row, London, WC1R 4JS and registered with the Companies House for England and Wales under number 9858118 (“UK AcquiCo”) in an amount of four million three hundred thirty-two thousand four hundred fifty-eight British Pounds and ninety-six pence (GBP 4,332,458.96), corresponding to six million one hundred ninety-one thousand eighty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,083.85) converted at the GBP/EUR exchange rate as set at 19 November 2015 of zero point six nine nine eight British pound sterling (GBP 0.6998) for one euro (EUR 1.-) (the “Contribution in Kind 1”).

The Contribution in Kind 1 represents a value in aggregate amount of six million one hundred ninety-one thousand eighty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,083.85).

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution in Kind 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution in Kind 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 1 to the Company.

The Subscriber 2 declared to subscribe for fifty (50) new Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of six million one hundred ninety-one thousand thirty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,033.85) and to make payment in full for these new Class E Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of a receivable it holds against UK AcquiCo in an amount of four million three hundred thirty-two thousand four hundred fifty-eight British Pounds and ninety-six pence (GBP 4,332,458.96), corresponding to six million one hundred ninety-one thousand eighty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,083.85) converted at the GBP/EUR exchange rate as set at 19 November 2015 of zero point six nine nine eight British pound sterling (GBP 0.6998) for one euro (EUR 1.-) (the “Contribution in Kind 2” and collectively with the Contribution in Kind 1, the “Contributions in Kind”).

The Contribution in Kind 2 represents a value in aggregate amount of six million one hundred ninety-one thousand eighty-three euro and eighty-five cent (EUR 6,191,083.85).

Proof of the ownership by the Subscriber 2 of the Contribution in Kind 2 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 2 declared that the Contribution in Kind 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 2 to the Company without restriction

or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 2 to the Company.

Report

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mr Michel Feider on 19 November 2015, wherein the Contributions in Kind are described and valued (the "Report").

The Subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the one hundred (100) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each to be issued with total related share premium of twelve million three hundred eighty-two thousand sixty-seven euro and seventy cent (EUR 12,382,067.70), hence total consideration amounting to twelve million three hundred eighty-two thousand one hundred sixty-seven euro and seventy cent (EUR 12,382,167.70)."

The Report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one hundred (100) new Class E Ordinary Shares according to the above mentioned subscriptions.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge a report of the board of directors of the Company on the renewal and increase of the authorised capital to reflect the creation of new class E ordinary shares.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to renew the authorised capital and increase the authorised capital from an amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) divided into one hundred eighty-four million five hundred eighty thousand two hundred eighty (184,580,280) class A ordinary shares, thirteen million four hundred eighty thousand (13,480,000) class B ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class C ordinary shares and nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class D ordinary shares to an amount of two hundred million one hundred euro (EUR 200,000,100.-) divided into one hundred eighty-four million five hundred eighty thousand two hundred eighty (184,580,280) class A ordinary shares, thirteen million four hundred eighty thousand (13,480,000) class B ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class C ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class D ordinary shares and one hundred (100) class E ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5, paragraph 7.1 of article 7 and article 31 of the articles of association of the Company so as to reflect (i) the share capital increase, (ii) the amendment and renewal of the authorised capital of the Company and (iii) the rights and obligations attached to the newly created class E ordinary shares, which shall from now reads as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-two million three hundred twenty-eight thousand seven hundred seventy euro (EUR 32,328,770.-) divided into:

- Twenty-eight million two hundred eight thousand nine hundred fifty (28,208,950) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.
- Two million one hundred eighty thousand (2,180,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.
- Nine hundred sixty-nine thousand eight thousand sixty (969,860) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.
- Nine hundred sixty-nine thousand eight thousand sixty (969,860) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.
- One hundred (100) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association, by the terms of any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time or by the Laws.

Together the "Shares" or the "Share".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any class of shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any class of shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses,

to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve, each time subject to the distribution rules set forth in article 31.”

“ Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at two hundred million one hundred euro (EUR 200,000,100.-) divided into one hundred eighty-four million five hundred eighty thousand two hundred eighty (184,580,280) class A ordinary shares, thirteen million four hundred eighty thousand (13,480,000) class B ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class C ordinary shares, nine hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty (969,860) class D ordinary shares and one hundred (100) class E ordinary shares.

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company approving the amendment and renewal of authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association, by the terms of any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.”

“ Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws, any distributions made to the shareholders by the Company shall be made by way of annual dividend, interim or intermediate dividend, repayment of share premium, repayment of share capital contribution or repayment of any loans from the shareholders to the Company in the following order:

firstly, all outstanding amounts (including any unpaid interest accrued thereon and penalties thereunder) under any external debt instruments (including any unpaid interest accrued thereon and including any payment in regard of a mezzanine warrant) will be paid or repaid to the respective relevant creditors;

secondly, transaction costs and costs of external advisors;

thirdly, all amounts outstanding under any shareholder loan (including any unpaid interest accrued thereon), will be paid or repaid to the relevant lender or, as may be applicable, their relevant assigns;

fourthly, all outstanding amounts under any other investments (including any unpaid dividend, interest or yield accrued thereon if applicable) will be paid or repaid to the relevant holders thereof or, as may be applicable, their relevant assigns, unless in the terms of an other investment the Company and the party making that other Investment have agreed on a lower rank, and all amounts invested will be paid or repaid to the relevant entities who have granted such investments, or, as may be applicable, their relevant assigns;

fifthly, any resolved but undistributed dividends (after deduction of any losses or write offs) will be paid to the shareholders or, as may be applicable, their relevant assigns, pro rata to their holding of Shares; and

finally, the remaining proceeds will be applied to the shareholders pro rata to the proportion that the number of such holder's Shares bears to all issued or outstanding Shares in the Company subject always to the terms of a shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders of the Company or by the terms of any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand three hundred euro (EUR 5,300,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mowe Lux, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-deux million trois cent vingt-huit mille six cent soixante dix euro (EUR 32.328.670), ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2363 du 21 septembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170939 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 7 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2029, en date du 1^{er} août 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Sophie WEGMANN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Claudia STEFFEN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie WEGMANN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(vii) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Création, en sus des catégories d'actions existantes, d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires dénommées actions ordinaires de catégorie E, ayant les droits et privilèges y afférents conformément aux dispositions des statuts de la Société tels que modifiés conformément au point 8 du présent ordre du jour.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent vingt-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 32.328.670,-) à trente-deux millions trois cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 32.328.770,-).

3 Emission de cent (100) actions ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges y afférents conformément aux dispositions des statuts de la Société tels que modifiés conformément au point 8 du présent ordre du jour, et renonciation à tout droit préférentiel de souscription dont les actionnaires pourraient être titulaires conformément à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société en vigueur de temps à autre.

4 Acceptation de la souscription de cinquante (50) actions ordinaires de catégorie E avec paiement d'une prime d'émission, par Mr. Kevin James et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature d'un montant total en euros équivalent à quatre millions trois cent trente deux mille quatre cent cinquante huit livres sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 4,332,458.96), sur la base du taux de change en vigueur le ou autour du jour de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur l'augmentation de capital.

5 Acceptation de la souscription de cinquante (50) actions ordinaires de catégorie E avec paiement d'une prime d'émission, par M Mohammed Choudhary Shafiq et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature d'un montant total en euros équivalent à quatre millions trois cent trente deux mille quatre cent cinquante huit livres sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 4,332,458.96), sur la base du taux de change en vigueur le ou autour du jour de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur l'augmentation de capital,

6 Prise d'acte du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé afin de refléter la création des nouvelles actions ordinaires de catégorie E.

7 Renouvellement et augmentation du capital autorisé d'un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) divisé en cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (184.580.280) actions ordinaires de catégorie A, treize millions quatre cent quatre-vingt mille (13.480.000) actions ordinaires de catégorie B, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie C et neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie D à un montant de deux cent millions cent euros (EUR 200.000.100,-)

divisé en cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (184.580.280) actions ordinaires de catégorie A, treize millions quatre cent quatre-vingt mille (13.480.000) actions ordinaires de catégorie B, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie C, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie D et cent (100) actions ordinaires de catégorie E, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

8 Modification de l'article 5, de l'alinéa 7.1 de l'article 7 et de l'article 31 des statuts de la Société afin de refléter (i) l'augmentation de capital, (ii) le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé de la Société et (iii) les droits et obligations attachés aux actions ordinaires de catégorie E.

9 Divers.

(viii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ix) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(x) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(xi) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(xii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer, en sus des catégories d'actions existantes, une nouvelle catégorie d'actions ordinaires dénommées actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E»), ayant les droits et privilèges y afférents conformément aux dispositions des statuts de la Société tels que modifiés conformément à la septième résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent vingt-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 32.328.670,-) à trente-deux millions trois cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 32.328.770,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent (100) Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges y afférents conformément aux dispositions des statuts de la Société tels que modifiés conformément à la septième résolution, et de renoncer à tout droit préférentiel de souscription dont les actionnaires pourraient être titulaires conformément à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société en vigueur de temps à autre.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

- Mr. Kevin JAMES, résidant à Lashbrook Lodge, New Road, Shiplake, Henley on Thames, Oxon, RG9 3LH, Royaume-Uni, représenté par Sophie WEGMANN en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2015, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement (le «Souscripteur 1»); et

- Mr. Mohammed CHOUDHARY SHAFIQ, résidant au 13 Islet Park Drive, Maidenhead, Berkshire, SL6 8LF, Royaume-Uni, représenté par Sophie WEGMANN en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2015, qui après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement (le «Souscripteur 2»).

(le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2 sont ci-après dénommés ensemble les «Souscripteurs»).

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à cinquante (50) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-onze mille trente-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 6.191.033,85) et de libérer intégralement ces nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient à l'encontre de Riemser Pharma UK Limited, une private limited company de droit anglais, ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, London, WC1R 4JS et immatriculée au Companies House for England and Wales sous le numéro 9858118 («UK AcquiCo») pour un montant total de quatre millions trois cent trente deux mille quatre cent cinquante huit livres sterling et quatre-vingt-seize pence (4.332.458,96) correspondant à six millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-

cinq cents (EUR 6.191.083,85) convertis sur la base du taux de change GBP/EUR, en vigueur au 19 Novembre 2015, de zéro virgule six neuf neuf huit livres sterling (GBP 0,6998) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport en Nature 1»).

L'Apport en Nature 1 représente une valeur d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 6.191.083,85).

La preuve par le Souscripteur 1 de la propriété de l'Apport en Nature 1 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré que l'Apport en Nature 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 1 à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 1 à la Société.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire à cinquante (50) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-onze mille trente-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 6.191.033,85) et de libérer intégralement ces nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient à l'encontre de UK AcquiCo pour un montant total de quatre millions trois cent trente deux mille quatre cent cinquante huit livres sterling et quatre-vingt-seize pence (4.332.458,96) correspondant à six millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 6.191.083,85) convertis sur la base du taux de change GBP/EUR, en vigueur au 19 Novembre 2015, de zéro virgule six neuf neuf huit livres sterling (GBP 0,6998) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport en Nature 2»), et ensemble avec l'Apport en Nature 1, les «Apports en Nature»).

L'Apport en Nature 2 représente une valeur d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 6.191.083,85).

La preuve par le Souscripteur 2 de la propriété de l'Apport en Nature 2 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 2 a déclaré que l'Apport en Nature 2 est libre de tout privilège ou gage, tel qu'applicable et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 2 à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 2 à la Société.

Rapport

Les Souscripteurs ont ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Mr Michel Feider en date du 19 novembre 2015, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, aucun élément n'a retenu notre attention pour nous faire penser que la valeur totale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des cent (100) nouvelles actions ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'EUR 1,- chacune (total EUR 100,-), à émettre avec une prime d'émission de douze millions trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-sept euros et soixante-dix cents (EUR 12.382.067,70), soit un montant total de douze millions trois cent quatre-vingt-deux mille cent soixante-sept euros et soixante-dix cents (EUR 12.382.167,70).»

Le rapport restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les cent (100) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E conformément aux souscriptions susmentionnées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé afin de refléter la création des nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler et d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) divisé en cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (184.580.280) Actions Ordinaires de Catégorie A, treize millions quatre cent quatre-vingt mille (13.480.000) Actions Ordinaires de Catégorie B, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) Actions Ordinaires de Catégorie C et neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) Actions Ordinaires de Catégorie D à un montant de deux cent millions cent euros (EUR 200.000.100,-) divisé en cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (184.580.280) Actions Ordinaires de Catégorie A, treize millions quatre cent quatre-vingt mille (13.480.000) Actions Ordinaires de Catégorie B, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) Actions Ordinaires de Catégorie C, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) Actions Ordinaires de Catégorie D et cent (100) Actions Ordinaires de Catégorie E, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé modifier l'article 5, l'alinéa 7.1 de l'article 7 et l'article 31 des statuts de la Société afin de refléter (i) l'augmentation de capital, (ii) le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé de la Société et (iii) les droits et obligations attachés aux actions ordinaires de catégorie E; lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux millions trois cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 32.328.770,-) divisé en:

- Vingt-huit millions deux cent huit mille neuf cent cinquante (28.208.950,-) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- Deux millions cent quatre-vingt mille (2.180.000,-) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- Neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- Neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et

- Cent (100) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Actions Ordinaires de Catégorie A, Actions Ordinaires de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie C, Actions Ordinaires de Catégorie D et Actions Ordinaires de Catégorie E sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts, des dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société serait partie ou des Lois.

Collectivement les «Actions» et individuellement l'«Action».

En plus du capital émis, peuvent être établis:

Un compte prime d'émission sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toute catégorie d'actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé, à chaque fois conformément aux règles de distribution établies à l'article 31 des Statuts, pour régler le prix des catégories d'actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

« **Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital.**

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cents millions cent euros (EUR 200.000.100,-) divisé en cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt (184.580.280) actions ordinaires de catégorie A, treize millions quatre cent quatre-vingt mille (13.480.000) actions ordinaires de catégorie B, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie C, neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante (969.860) actions ordinaires de catégorie D et cent (100) actions ordinaires de catégorie E.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux Actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'Actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la modification et le renouvellement du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts, par les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société serait partie ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

« **Art. 31. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera

d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (selon le cas) fixées par les Lois, toute distribution aux actionnaires opérée par la Société doit l'être par le biais de dividende annuel, de dividende intérimaire ou intermédiaire, remboursement de prime d'émission, remboursement d'un apport en capital ou remboursement de tout prêt des actionnaires à la Société dans l'ordre suivant:

Premièrement, tous les montants restants (y compris tous les intérêts courus et impayés et les pénalités) issus de tout instrument de dette extérieur (y compris les intérêts courus et impayés et tout paiement lié à un warrant mezzanine) seront payés ou remboursés aux créanciers respectifs correspondant;

Deuxièmement, les frais de transaction et les frais de conseillers extérieurs;

Troisièmement, tous les montants restants dus de prêt d'actionnaires (y compris tout intérêt couru), sera payé ou remboursé au prêteur correspondant ou, selon le cas, à leurs affiliés;

Quatrièmement, tous les montants restants issus de tout autre investissement (y compris tout dividende impayé, intérêt ou rendement courus, selon le cas) seront payés ou remboursés aux détenteurs concernés ou, selon le cas, à leurs affiliés, sauf si prévu par les conditions d'un autre investissement de la Société et si la partie ayant réalisé cet autre investissement a accepté ce rang inférieur, et tous les montants investis seront payés ou remboursés aux entités correspondantes qui ont octroyé de tels investissements, ou, selon le cas, leurs affiliés;

Cinquièmement, tout dividende dû mais non-distribué (après déduction de toutes pertes ou réductions) sera payé aux actionnaires ou, selon le cas, leurs affiliés, au pro rata de leur détention d'Actions; et

Enfin, les sommes restantes seront attribuées aux actionnaires, au pro rata de la proportion que le nombre d'Actions du titulaire concerné représente sur la totalité des Actions émises ou en circulation dans la Société, toujours sous réserves des termes de tout pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société ou des termes de tout pacte d'actionnaires auquel la Société serait partie.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille trois cents (EUR 5.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, C. STEFFEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19886. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191198/509.

(150213953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

**Procure Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Metalcom Invest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.907.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

R-CAP Resources Capital S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, and regis-

tered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B147639;

here represented by Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of the proxy given on the 10th day of November 2015.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. R-CAP Resources Capital S.A. prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole shareholder") of Metalcom Invest S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B174907 incorporated by a notarial deed on the 20th day of December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 27th day of March 2013 under the number 743 (the "Company"). The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the 28th day of August, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 29th day of October 2015, number 2967.

Agenda

1. Change of the name of the Company from Metalcom Invest S.à r.l. to Procure Invest S.à r.l.
2. Amendments in the corporate object of the Company
3. Subsequent amendment of article 2.1. and article 2.4. of the Company's Articles of Association.
4. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolves to change the name of the Company from Metalcom Invest S.à r.l. to Procure Invest S.à r.l.

Second resolution

The Sole shareholder resolves to make the following amendment in the corporate object of the Company in article 2.4 first paragraph:

“ **Art. 2.4. First paragraph.** The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form and in particular, participations in companies providing technological, engineering and maintenance services for natural resources industries, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense”.

Third resolution

The Sole shareholder resolves to amend article 2.1. and article 2.4. of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 2. Name, Legal form, etc.

“2.1. The name of the company is:

Procure Invest S.à r.l.”

“2.4. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form and in particular, participations in companies providing technological, engineering and maintenance services for natural resources industries, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,400.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize novembre

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

R-CAP Resources Capital S.A., société anonyme, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147639;

ici représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, , demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2015.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. R-CAP Resources Capital S.A., préqualifiée, déclare qu'elle est l'associé unique ('l'Associé Unique') de Metalcom Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Dicks, L-1427 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174907, constituée par acte notarié du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 743 du 27 mars 2013 (la 'Société'). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 28 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2967 du 29 octobre 2015.

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de Metalcom Invest S.à r.l. en Procure Invest S.à r.l.
2. Modifications de l'objet social de la Société.
3. Modification de l'article 2.1. et 2.4. des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.
4. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Metalcom Invest S.à r.l. en Procure Invest S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de faire la modification suivante dans l'objet social de la Société à l'article 2.4, premier paragraphe:

« **Art. 2.4. Premier paragraphe.** La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit et en particulier, des participations dans des entreprises ayant des activités de services de technologies, ingénierie et de maintenance dans le domaine de l'industrie des ressources naturelles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 2.1. et 2.4. des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination, Forme juridique, etc.

«2.1. La dénomination de la société est:

Procure Invest S.à r.l.»

«2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit et en particulier, des participations dans des entreprises ayant des activités de services de technologies, ingénierie et de maintenance dans le domaine de l'industrie des ressources naturelles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.400.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: ILAC/2015/36361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015191190/141.

(150213892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Majestic Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.987.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mersey Ventures S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (formerly: 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) and registered with the R.C.S. Luxembourg number B164.985,

here represented by its sole manager Mr. Mark NIU, private employee, with professional address at 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, USA.

2. Majestic Vermögensverwaltungs GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and existing under the law of Germany, having its registered office at Kopenhagener Strasse 10, D-65552 Limburg a.d. Lahn, Germany and registered with the German Handelsregister des Amtsgericht Limburg, under the number HRB 4796,

here represented by its sole manager Mr. Mark NIU, private employee, with professional address at 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, USA.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Majestic Ventures S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 164.987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 8th 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 dated January 6th, 2012. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing

in Ettelbruck, Grand-Duchy of Luxembourg on August 22nd, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2986 dated October 17th, 2014.

- The Company's capital is currently set at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and subsequent amendment of article 4, first sentence, of the articles of association of the Company;
2. Revocation of Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company;
3. Appointment of Mr Mark NIU as sole manager of the company;
4. Miscellaneous.

The shareholders have then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered office of the Company from its current address 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with immediate effect and subsequent amendment of article 4, first sentence, of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 4. (first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Second resolution

The shareholders resolve to revoke Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company with immediate effect and resolves to give them discharge for their duty since their appointment until the date of their revocation.

Third resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Mark NIU, private employee, born on 25 February 1972 in California, USA, residing professionally at 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, California, USA, as sole manager of the company with immediate effect.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Mersey Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (anciennement: 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) et enregistrée avec le numéro R.C.S. de Luxembourg B164.985,

ici représentée par son gérant unique M. Mark NIU, employé privé, avec adresse professionnelle au 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

2. Majestic Vermögensverwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Kopenhagener Strasse 10, D-65552 Limburg a.d. Lahn, Allemagne et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgericht Limburg sous le numéro HRB 4796,

ici représentée par son gérant unique M. Mark NIU, employé privé, avec adresse professionnelle au 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Majestic Ventures S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 164.987, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 6 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 22 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2986 du 17 octobre 2014.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente mille US Dollar (USD 30.000.-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales de un US Dollar (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et modification subséquente de l'article 4, première phrase, des statuts de la Société;
2. Révocation de Monsieur Ulrich BINNINGER et Monsieur Armin LANG en tant que gérants de la Société;
3. Nomination de Monsieur Mark NIU en tant que gérant unique de la société;
4. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet immédiat et de modifier l'article 4, première phrase, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Ulrich BINNINGER et de Monsieur Armin LANG, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et de leur accorder décharge de leur fonction depuis leur nomination jusqu'à la date de leur révocation.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Mark NIU, employé privé, né le 25 février 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20 Pacifica, Suite 1000, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant unique pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Niu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 août 2015. 2LAC/2015/18766. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015191179/128.

(150213908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

LuxFinAdvice, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 201.714.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Charles VALLEE, exerçant la profession de conseil économique, demeurant professionnellement au 42, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LuxFinAdvice", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large.

Néanmoins, la Société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mertert (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution – Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Charles VALLEE, prénommé, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

14782

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.
2. Monsieur Charles VALLEE, conseil économique, né le 10 avril 1977 à Sherbrooke (Canada), demeurant professionnellement au 42, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VALLEE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 novembre 2015. 2LAC/2015/25910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191143/129.

(150214105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Maps WB Platz East, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.877.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Maps Cologne One, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.872, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 28 October 2015.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Maps WB Platz East (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.877, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

Whereas, the appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred nineteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 119,720) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thirty-two thousand two hundred twenty euro (EUR 132,220) by issuing one hundred nineteen thousand seven hundred twenty (119,720) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred nineteen thousand seven hundred twenty (119,720) new shares have been subscribed by Maps Cologne One, aforementioned, represented as stated above, for an aggregate price of one million one hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 1,197,200), entirely paid up in cash, so that the amount of one million one hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 1,197,200) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of one million one hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 1,197,200) has been allocated as follows:

- one hundred nineteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 119,720) have been allocated to the share capital of the Company;
- one million seventy-seven thousand four hundred eighty euro (EUR 1,077,480) have been allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at one hundred thirty-two thousand two hundred twenty euro (EUR 132,220) represented by one hundred thirty-two thousand two hundred twenty (132,220) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Follows the German translation of the Foregoing deed

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechzehnten Tag des Monats November.

Vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Maps Cologne One, eine société anonyme bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 200.872, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf, aufgrund einer am 28. Oktober 2015 privatschriftlichen erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und den/die Bevollmächtigte(n) vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Maps WB Platz East (die „Gesellschaft“), einer luxemburgischen société à responsabilité limitée, bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 200.877, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Maître Marc Loesch, Notar wohnhaft in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg, am 16. Oktober 2015, noch nicht, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundertneunzehntausendsiebenhundertzwanzig Euro (EUR 119.720) zu erhöhen, so dass das Gesellschaftskapital, welches aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, auf einhundertzweiunddreißigtausendzweihundertzwanzig Euro (EUR 132.220) erhöht wird durch Ausgabe von einhundertneunzehntausendsiebenhundertzwanzig (119.720) Aktien mit einem Nominalwert von je einem (1) Euro.

Die einhundertneunzehntausendsiebenhundertzwanzig (119.720) neuen Anteile wurden durch Maps Cologne One, vor genannt, vertreten wie oben angegeben, für einen voll in Bar einbezahlten Gesamtpreis von einer Million einhundertsie-

benundneunzig-tausendzweihundert Euro (EUR 1.197.200) gezeichnet, so dass der Betrag von einer Million einhundertsevenundneunzigtausendzweihundert Euro (EUR 1.197.200) der Gesellschaft ab nun zur Verfügung steht, so wie vor dem unterzeichneten Notar gerechtfertigt.

Der gesamte Einzahlungsbetrag in Höhe von einer Million einhundertsevenundneunzigtausendzweihundert Euro (EUR 1.197.200) wird wie folgt zugeteilt:

- einhundertneunzehntausendsiebenhundertzwanzig Euro (EUR 119.720) werden dem Gesellschaftskapital zugeteilt;
- eine Million siebenundsiebzigttausendvierhundertachtzig Euro (EUR 1.077.480) werden als Ausgabeprämie der Gesellschaft verbucht.

Zweiter Beschluss

In Folge des vorstehenden Beschlusses, beschließt die alleinige Gesellschafterin, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ 5.1. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einhundertzweiunddreißigttausendzweihundertzwanzig Euro (EUR 132.220) bestehend aus einhundertzweiunddreißigttausendzweihundertzwanzig (132.220) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des vorliegenden Aktes entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend dreihundert Euro (EUR 2.300).

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen sowie Familienstand und Wohnort bekannt, hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 novembre 2015. GAC/2015/9952. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191183/116.

(150213571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2015

L'associé unique décide ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jack CLEMONS de son mandat de gérant de la Société, et ce avec effet au 12 novembre 2015.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Eastern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015191815/16.

(150215294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.